

**Motion du 5 octobre 2022 de MM. et Mme Christo Ivanov, Pascal Altenbach, Eric Bertinat, Vincent Schaller et Marie-Agnès Bertinat: «Des solutions pour accélérer le déploiement des panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments municipaux».**

(ainsi acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 1<sup>er</sup> novembre 2023, dans le rapport M-1672 A/ M-1679 A/ M-1736 A/ PR-1558 A)

*MOTION*

Considérant:

- les risques d'une pénurie d'énergie à cause de la situation géopolitique internationale;
- l'objectif de freiner l'exploitation des énergies fossiles émettrices de CO<sub>2</sub>, notamment pour le chauffage;
- les diverses manifestations pour le climat en Suisse et dans le monde;
- la nécessité de favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables respectueuses de l'environnement et des paysages;
- le constat d'un déploiement trop lent des énergies renouvelables dans notre pays;
- que l'énergie solaire n'est par exemple à l'origine que de 2,25% de la production d'électricité en Suisse;
- l'atout d'une production locale d'énergie verte, face aux importations d'énergies carbonées de l'étranger;
- que certains bâtiments propriété de la commune se prêtant à l'installation de panneaux photovoltaïques n'en sont pourtant pas équipés;
- qu'il convient d'utiliser le potentiel dont dispose notre commune en implantant des installations photovoltaïques sur les toits des bâtiments dont elle est propriétaire;
- l'existence de possibilités de financement alternatives, à l'image du financement participatif;
- la possibilité de louer à des entreprises tierces l'usage des toits pour y installer des panneaux photovoltaïques (par exemple les Services industriels de Genève),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'envisager des solutions de financement novatrices (p. ex. le financement participatif) ou la location des toits à des entreprises tierces (p. ex. les SIG) pour accélérer le déploiement des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments municipaux, sous réserve d'impossibilités techniques ou juridiques (p. ex. les bâtiments classés et les exigences des plans de site).